



Quimper le 8 novembre 2020

Valérie Plouchard
Secrétaire de la FNEC FP Force Ouvrière
Représentante FO au CHSCT 29

A Madame la Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale du Finistère

Objet : procédure d'alerte.

Madame la Directrice Académique,

Les personnels des établissements scolaires (ainsi que les élèves et leurs familles) sont mis en danger. Depuis la rentrée de septembre, les chiffres de l'ARS Bretagne montrent que les milieux scolaire et universitaire constituent les principaux foyers de contamination (près de la moitié des clusters avant les vacances : 22 sur 42 le 9 octobre ; et encore le quart à la fin de celles-ci : 23 sur 93 le 30 octobre).

Depuis la reprise, partout, les membres du personnel sont exaspérés face à des conditions de travail toujours plus dégradées, face à l'incurie du gouvernement et son refus de protéger les personnels.

Un nouveau confinement est instauré avec de nouvelles restrictions drastiques de nos libertés. Mais quelles sont les mesures qu'a prises le Ministre de l'Education pour protéger les personnels et, à son niveau, tenter de juguler l'épidémie ? Des masques FFP2 ? Un dépistage systématique ? Un recrutement massif de personnels enseignants ? La réquisition de bâtiments pour permettre les dédoublements ? Aucune de ces revendications n'a été satisfaite par le Ministre ! Pas une seule mesure n'a été prise pour garantir l'égalité d'instruction aux élèves.

Dans le même temps, le gouvernement refuse toujours de suspendre le jour de carence, de reconnaître l'imputation au service de la Covid-19 et l'obtention d'ASA pour les personnels vulnérables n'est jamais facilité par l'administration.

L'énième protocole dit «sanitaire», publié à la veille de la rentrée de novembre, appelle au respect des gestes barrière et à la distanciation physique «si possible». Il précise que chaque enfant doit pouvoir se rendre à l'école. Mais comment faire quand aucune mesure n'a été prise pour recruter des enseignants et baisser les effectifs par classe ? Tous les élèves ont le droit d'avoir une scolarité complète en présentiel. La machine à trier qu'est Parcoursup ne fera pas, cette année encore, de cadeau aux candidats, scolarité amputée ou pas. Mais le Ministre s'en lave les mains. Pourtant, c'est bien lui qui est responsable. Qu'a-t-il à son actif ? La suppression de presque 5000 postes dans l'Education nationale depuis sa prise de fonction. Dans le même temps, le plan de continuité pédagogique proposé, c'est le cumul du distanciel et du présentiel : plus de limite au temps de travail, plus de vie privée, plus de nuit, plus de week-end. Et un enseignement dégradé parce l'enseignement en distanciel, ce n'est pas de l'enseignement.

Pire encore, face à la mobilisation des lycéens pour dénoncer l'absence de moyens pour faire face à la crise et revendiquer de meilleures conditions d'enseignement, une nouvelle fois, le gouvernement répond aux revendications par la matraque, au prétexte de maintenir l'ordre dans un contexte de

reconfinement. La FNEC FP FO du Finistère dénonce cette répression brutale. Par conséquent, la Fédération FO de l'Education Nationale du Finistère exige :

- Le dépistage généralisé des élèves et des personnels,
- La mise à disposition gratuite des masques pour les élèves, la fourniture de masques FFP2, seuls reconnus par le Code du Travail comme étant protecteurs pour tous les personnels,
- Si nécessaire, la réquisition de bâtiments pouvant accueillir des classes ou location de bâtiments modulaires,
- La facilitation de l'obtention d'autorisations spéciales d'absence pour tous les personnels vulnérables ou ayant une personne vulnérable dans son entourage,
- L'isolement de toutes les personnes susceptibles d'être « contact à risque » dès lors qu'un cas est confirmé.
- La suppression du jour de carence

La FNEC FP Force Ouvrière 29 considère que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées.

Elle demande de procéder au recrutement de ces personnels immédiatement, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire. Enfin, en augmentant de manière conséquente le nombre de places aux concours. Le volume horaire élèves-professeurs des élèves doit être maintenu en présentiel.

- Toutes les fermetures effectuées en septembre doivent être annulées ; les horaires disciplinaires augmentés.
- Réouverture des classes fermées en septembre ; dédoublement systématique des classes
- Arrêt immédiat des contre-réformes de la maternelle au lycée, l'abandon immédiat de la réforme du lycée et du baccalauréat et de Parcoursup.
- Respect des statuts, des obligations réglementaires de service, du cadre national de l'école.

Les « plans de continuité pédagogique », le télé-enseignement, notamment, n'ont aucun caractère obligatoire, nul ne peut y être contraint ; les personnels ne sauraient être assujettis à la fois au travail à distance et à la fois au travail présentiel.

- Réaffectation des milliards d'argent public à des plans d'urgence pour l'hôpital, l'école, les services publics, plutôt qu'au financement des plans de licenciements, comme cela a lieu en ce moment.

La FNEC-FP FO déclenche par la présente la procédure d'alerte telle que prévue par l'article 5-7 (faisant référence à l'article 5-5) du décret 82-453 modifié. En effet, face à cette absence caractérisée de prise en compte de la santé des personnels en cette période de pandémie, elle a un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de ces derniers sont menacées. Elle se tient à votre disposition pour émettre un avis sur les mesures que vous entendez prendre pour faire cesser ce danger grave. Si aucune réponse n'était apportée, elle rappelle que les collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait. A défaut d'accord avec l'autorité administrative, les représentants de la FNEC FP-FO saisiront les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail et les Inspecteurs du Travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la DASEN, l'expression de mes salutations distinguées.



Valérie Plouchard, pour la FNEC FP FO 29